

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

AVIS PUBLIC

---

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-M-366-2  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-M-366  
CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE CONTRIBUTION DESTINÉE À FINANCER TOUT OU  
PARTIE DE DÉPENSES LIÉES À L'AJOUT, L'AGRANDISSEMENT OU LA MODIFICATION  
D'INFRASTRUCTURES OU D'ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 19 mai 2026, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :
  - Règlement numéro 2026-M-366-2 modifiant le règlement numéro 2023-M-366 concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux.

**Objet du règlement**

2. Ce projet de règlement vise à :
  - modifier le moment du paiement de la contribution afin qu'il soit effectué avant l'émission du permis ou du certificat d'autorisation ou avant l'émission du certificat d'occupation si le ou les permis de construction ou le ou les certificats d'autorisation ont été émis pour la création ou l'ajout de ces unités de logement entre le 21 décembre 2023 et le 23 juin 2025.

**Modalité pour l'assemblée publique de consultation**

3. Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 19 mai 2026, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 10 juin 2026 à 18 heures dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

**Approbation référendaire**

6. Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

**Zone concernée**

7. L'ensemble du territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est visé par ce projet de règlement.

**Documents à être consultés**

8. Le projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, via le lien suivant : <https://vsadm.ca/notre-ville/seances-conseil-municipal/>, section « Documents relatifs à la séance », onglet 2026 - « 19 mai 2026 – Ville » ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

9. Une présentation détaillée du projet concernant le présent avis sera disponible pour consultation avant l'assemblée publique de consultation sur le site Internet de la Ville via le lien suivant : <https://vsadm.ca/avis-publics> ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca) ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 27 mai 2026.

*Original signé*

Anny Després, greffière adjointe